



MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **lundi 12 juillet 2021**, devant public (sous certaines directives de la santé publique), à compter de 19 h à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de Lyne Ash, mairesse, et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Mesdames : Danielle Pelchat
Isabelle Tremblay
Annie Parent

Messieurs : Yves Bourassa
Gaétan Falardeau

Lise Dénommé, Directrice générale, secrétaire-trésorière est également présente.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Ash souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION # 6769-07-21

Il est proposé par Isabelle Tremblay, appuyé par Danielle Pelchat, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demandes verbales
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 de la séance ordinaire du 12 avril 2021
 - 4.2 de la séance ordinaire du 14 juin 2021
5. Comptes à payer pour juin 2021
6. Rapport des travaux publics
 - 6.1 Parebrise – camion personnel soumission
 - 6.2 Motosport soumission sur tracteur à pelouse
 - 6.3 Brouette motorisée
 - 6.4 Suivi – Étudiant
 - 6.5 Cimetière de Nédélec
 - 6.6 Niveleuse dans les rangs en gravier
7. Rapport de l'employée de soutien au développement
 - 7.1 Suivi réfection - Sentier écologique
 - 7.2 Suivi de la subvention du garage municipal – RÉCIM
 - 7.3 Suivi – démolition du Centre des Loisirs
 - 7.3.1 Appel d'offre sur invitation pour démolition du Centre des Loisirs
 - 7.3.1.1 Transport Symkam
 - 7.3.1.2 Transport D. Barrette et Fils
 - 7.3.1.3 Entreprise G. Jolicoeur
 - 7.3.2 Multi-tech Environnement prix du tonnage
8. Rapport de la mairesse
9. Rapport des élus
10. Le Reflet (tarif publicitaire – La Rentrée).

11. Demande d'appui – Motion M-84 de la chambre des communes contre les crimes et incidents haineux
12. Résolution – Nomination de Denis Tchuente à titre d'inspecteur en bâtiment.
13. Sonde Ultrasonique – Location pour 24h pour vérifier calibrage du débitmètre
 - 13.1 Soumission de la ville de Béarn
 - 13.2 Le Compte – Compagnie qui a vendu le débitmètre
14. Suivi - Contrat Déneigement 2021-2022
15. 2e versement de 7 500\$ au fonds de roulement pour 2021
16. Association pulmonaire du Québec « L'herbe à poux -2021 »
17. Adoption du règlement des abris temporaires révisé.
18. Affaires nouvelles
19. Correspondances
 - 19.1 Nomination du nouveau chef-Relation avec le milieu Abitibi-Témiscamingue.
 - 19.2 Subvention PRABAM – Infrastructure municipale.
 - 19.3 Lettre de recommandation de madame Andrée Laforest
 - 19.4 Suivi de la mise en situation d'urgence de STRATJ 15 juin 2021
20. Adoption de la 2e programmation de la TECQ 2019-2023
21. Embauche de l'employé de soutien à l'administration et au développement
22. Prochaine séance le 9 août 2021
23. Période de questions
 - Levée de la séance

3. DEMANDES VERBALES

Carmen Rivard, citoyenne demande où s'adresser pour faire ajouter Nédélec dans les annonces du Témiscamingue.

Isabelle Tremblay lui dit qu'il faut envoyer un message à l'administrateur du site web.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 12 AVRIL, DU 10 MAI 2021 AINSI QUE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2021.

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

RÉSOLUTION # 6770-07-21

Il est proposé par Danielle Pelchat, appuyé par Isabelle Tremblay et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 tel que rédigé.

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 juin 2021

RÉSOLUTION # 6771-07-21

Il est proposé par Danielle Pelchat, appuyé par Gaétan Falardeau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021 tel que rédigé.

5. COMPTES À PAYER POUR JUIN 2021

RÉSOLUTION # 6772-07-21

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer :

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Danielle Pelchat, et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée ; (24 361,19 \$ et 14 954,62 \$) pour un total de 39 315,81\$.

6. RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

Luc St-Jean, l'inspecteur municipal nous fait part des travaux qui ont été exécutés pour le mois de juin 2021 : abat poussière dans les rangs, peindre le conteneur, démolition de la cabane au terrain de balle. Nettoyage du ponceau au coin de la rue Bédard et rue Principale par Lauzon Équipement. Mention que le ponceau doit être changé dans un avenir rapproché. Changement d'un joint universel sur le camion municipal. Passer niveleuse dans le rang des Pins côté ouest et chemin Petit Nédélec. Remplacer rampe de l'escalier dans le sentier écologique. Rechargement de gravier début du chemin des Pins. Niveleuse et rechargement de gravier chemin des Bouleaux. Réparation de la clôture et barrière au cimetière de Roulier.

6.1 PAREBRISSE – CAMION PERSONNEL

RÉSOLUTION # 6773-07-21

Une soumission fait par Vitrierie du Témiscamingue est présentée pour faire le changement du parebrisse sur le camion personnel de l'inspecteur municipal qui s'est fait briser alors que le camion municipal était en réparation et que le seul moyen de faire les réparations était d'utiliser son propre camion.

Il est proposé par Danielle Pelchat, appuyé par Gaétan Falardeau, et résolu unanimement que la municipalité absorbera les coûts pour faire changer le parebrisse du camion de l'inspecteur municipal, au coût de 434\$ taxes incluses et installer.

6.2 MOTO SPORT SOUMISSION POUR CHANGER LE TRACTEUR À PELOUSE.

Le point 6.2 « soumission de changer le tracteur à pelouse » est reporté au prochain budget

6.3 BROUETTE MOTORISÉE

RÉSOLUTION # 6774-07-21

Luc St-Jean informe les membres du conseil de l'utilité de cette brouette motorisée. Il est suggéré qu'un VTT serait peut-être plus approprié à nos besoins. Il est aussi mentionné que si le bucket sur le tracteur présentement était plus petit nous pourrions accomplir plusieurs travaux avec notre tracteur que nous avons présentement. Il est donc suggéré que Luc effectue les recherches nécessaires pour l'acquisition d'un plus petit bucket. À suivre.

Il est proposé par Gaétan Falardeau, appuyé par Annie Parent, et résolu majoritairement, que la municipalité s'engage à faire l'achat d'un bucket plus petit, qui serait plus approprié à la grosseur de notre tracteur pour effectuer les travaux saisonniers dans le sentier écologique.

Isabelle Tremblay, conseillère est en désaccord.

6.4 SUIVI- ÉTUDIANT

Luc St-Jean, inspecteur municipal nous informe que notre étudiant Braden Bruce fait un très bon travail, qui est toujours prêt à faire plus que ce qu'on attend de lui.

6.5 CIMETIÈRE DE NÉDÉLEC

Luc St-Jean, inspecteur municipal informe les membres du conseil que le cimetière de Nédélec semble être une problématique auprès des citoyens, citoyennes de Nédélec. Il nous fait part que parfois avec la température ce n'est pas toujours évident de coordonner la tonde du gazon au cimetière. Il est aussi suggéré que lorsqu'un conseiller ou conseillère reçoit une plainte d'un citoyen, citoyenne il serait bon de les référer au bureau municipal pour que les employés municipaux puissent prendre connaissances des mécontentements et de les traiter cas par cas.

6.6 NIVELEUSE DANS CERTAIN DES RANGS EN GRAVIER

RÉSOLUTION # 6775-07-21

Luc St-Jean informe les membres du conseil que les rangs suivants « chemin des Bouleaux, Pins et Petit Nédélec auraient besoin d'un tour de niveleuse fait avec un équipement plus lourd que notre niveleuse. Les chemins ont durci avec l'abat poussière et le manque de gravier est la deuxième problématique.

Il est proposé par Annie Parent, appuyé par Danielle Pelchat, et résolu unanimement, qu'un coup de niveleuse soit fait dans les rangs mentionnés et qu'un deuxième tour d'abat poussière soit fait après le nivelage des chemins.

7. RAPPORT DE L'EMPLOYÉE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

Lise Dénommé demande s'il y a des questions sur son rapport de développement pour le mois de juin 2021.

Isabelle Tremblay, conseillère demande à Lise Dénommé la raison de la rencontre avec les enseignants(es) à l'école St-Louis de Nédélec.

Lise Dénommé, informe les membres du conseil qu'une demande de subvention auprès du Fonds régional et ruralité serait possible à la fin septembre et que le projet de faire de notre patinoire un lieu de rassemblement sportif pour les élèves de l'école St-Louis serait un bon projet à présenter au FRR. On attend un retour de projet de la part du personnel enseignant de l'école St-Louis de Nédélec. Annie Parent, conseillère et présidente du comité Sport et Loisirs de Nédélec se porte volontaire pour participer à mettre sur papier un projet sportif pour la patinoire de Nédélec. À suivre.

7.1 SUIVI RÉFECTION – SENTIER ÉCOLOGIQUE

Lise Dénommé informe les membres du conseil que les travaux vont bon train, qu'on avance à chaque semaine sur la réfection du sentier écologique.

7.2 SUIVI DE LA SUBVENTION DU GARAGE MUNICIPAL – RÉCIM

Lise Dénommé informe les membres du conseil que la demande de subvention auprès du programme RÉCIM est toujours à l'étude pour le moment. À suivre.

7.3 SUIVI – DÉMOLITION DU CENTRE DES LOISIRS

Lise Dénommé informe les membres du conseil que Luc St-Jean, inspecteur municipal avec l'aide de Stéphane Villemure, employé saisonnier ont commencé à défaire les galeries au centre des Loisirs en prévision de la future démolition du centre.

7.3.1 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR DÉMOLITION DU CENTRE DES LOISIRS

Lise Dénommé informe les membres du conseil qu'une appel d'offres sur invitation a été envoyé à trois compagnies en démolition de la région et qu'elles ont jusqu'à 15h le 21 juillet prochain pour faire le dépôt de soumission sous enveloppe scellé.

7.3.1.1 LETTRE INVITATION APPEL D'OFFRES À TRANSPORT SYMKAM ENR.

Un appel d'offres sur invitation a été envoyée par courriel le 9 juillet 2021.

7.3.1.2 LETTRE INVITATION APPEL D'OFFRES À TRANSPORT D. BARRETTE ET FILS

Un appel d'offres sur invitation a été envoyée par courriel le 9 juillet 2021.

7.3.1.3 LETTRE INVITATION APPEL D'OFFRES À ENTREPRISE G. JOLICOEUR

Un appel d'offres sur invitation a été envoyée par courriel le 9 juillet 2021.

7.3.2 MULTI-TECH ENVIRONNEMENT PRIX DU TONNAGE

Lise Dénommé informe les membres du conseil qu'elle a fait les démarches pour avoir une liste de prix du tonnage lors de la démolition du centre des Loisirs.

Comme le centre est d'une grandeur impressionnante il va de soi qu'une liste de prix soit accessible pour nous donner un outil de plus pour établir un budget.

7.4 CONSULTATION CITOYENS, CITOYENNES « CENTRE DE LOISIRS »

Lyne Ash, informe les membres du conseil qu'une consultation publique avec la population de Nédélec est prévue pour la semaine du 24 août si la santé publique ne fait pas des nouvelles annonces d'ici à cette.

Lyne Ash, précise que nous allons faire tout en notre possible pour avoir des experts en bâtiments lors de cette rencontre pour pouvoir répondre aux questions des citoyens, citoyennes lors de cette réunion. À suivre.

8. RAPPORT DE LA MAIRESSE

Madame Lyne Ash nous informe de sa présence au conseil de la MRC du 16 juin 2021 dernier conseil avant la saison estivale durant laquelle ces sujets ont été abordés :

- un montant de 200 000\$ a été octroyé à la MRC Témiscamingue dont le Fond régional et des ruralités va en bénéficier pour différentes de projets dans les communautés avoisinantes.
- Le refuge du Témiscamingue a fait une présentation sur leur nouvelle restructuration dans le but d'offrir un meilleur service aux municipalités affiliées avec eux.
- Le RIFT a présenté son nouveau plan « stratégie numérique » qui semble être la nouvelle aire du jour.
- Ministère des Transports les informe des projets en cours ainsi que les routes qui sont en réfection cet été.
- Conférence Vidéotron avec leur projet branchement internet à haute vitesse partout en région.
- Conférence téléphonique le 8 juillet 2021 avec la journaliste Tanya Neveu concernant la « maison Darveau », et notre décision de ne pas continuer dans le projet patrimoine.

9. RAPPORT DES ÉLUS

Yves Bourassa nous informe que les bottes, casque pour le pompier Darcy Patoine ont été commandés chez Boivin & Gauvin alors qu'il avait le meilleur prix des autres soumissions. Yves Bourassa, souligne que le bunker a aussi été commandé et il devrait arriver sous peu. À suivre.

10. LE REFLET – VŒU PUBLICITAIRE « LA RENTRÉE »

RÉSOLUTION # 67776-07-21

Il est proposé par Isabelle Tremblay, appuyé par Annie Parent et résolu majoritairement de participer aux vœux groupés pour « La rentrée » sous le format 1/8 H au coût de 70.\$ + taxes.

Yves Bourassa, conseiller ainsi que Danielle Pelchat, conseillère sont en désaccord.

11. DEMANDE D'APPUI – MOTION M-84 DE LA CHAMBRE DES COMMUNES CONTRE LES CRIME ET INCIDENTS HAINEUX.

RÉSOLUTION # 6777-07-21

ATTENDU qu'au nom des 371 résidents, la mairesse et les membres du conseil de la municipalité de Nédélec appuient la motion d'initiative parlementaire du député Peter

Julian, la motion M-84 contre les crimes et incidents haineux et son projet de la loi d'initiative parlementaire Bill-C 313 Loi interdisant les symboles de haine.

Il est proposé par Yves Bourassa,
Appuyé par Danielle Pelchat,
et résolu unanimement d'appuyer la motion M-84 contre les crimes et incidents haineux.

12. RÉOLUTION – NOMINATION DE DENIS TCHUENTE À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

RÉSOLUTION # 6778-07-21

Objet : Nomination de M Denis Tchuente à titre d'inspectrice en bâtiment

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme » (ci-après « entente ») a été conclue entre sept (7) municipalités participantes et la MRC de Témiscamingue d'une part et qu'un addenda a été signé portant le nombre des municipalités à huit (8) en janvier 2020 d'autre part;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Duhamel-Ouest, Kipawa, Laverlochère-Angliers et St-Édouard de Fabre se sont jointes à cette entente à compter du 1^{er} janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue est l'organisme responsable de l'entente et qu'elle s'est engagée à offrir aux municipalités participantes une ressource afin de permettre la réalisation de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Tchuente est la ressource embauchée par la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu dans ladite entente que la ressource embauchée par la MRC de Témiscamingue se voit notamment attitrer les responsabilités suivantes :

- L'application et la surveillance des règlements d'urbanisme et des règlements liés à l'environnement;
- La délivrance du permis ou du certificat;
- La remise d'un constat d'infraction.

CONSIDÉRANT QUE les règlements de Nédélec prévoit que les responsabilités mentionnées précédemment ne peuvent être exercées que par l'inspecteur en bâtiment dûment nommé par une résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Isabelle Tremblay

Appuyé par Gaétan Falardeau

et résolu unanimement

- **DE NOMMER** Monsieur Denis Tchuente au titre d'inspecteur en bâtiment, et ce, à compter du 14 juin 2021.
- **D'AUTORISER** Monsieur Denis Tchuente à délivrer des permis ou certificat, des avis et des constats d'infraction sur le territoire de la municipalité de Nédélec notamment en conformité avec les règlements suivants, et ce, à compter du 20 juin 2021 :
 - Règlement de zonage;
 - Règlement de lotissement;
 - Règlement de construction;
 - Règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction;
 - Règlement sur les dérogations mineures;
 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

- Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE);
- Règlement sur les permis et certificats;
- Règlement sur les usages conditionnels;
- Règlement sur les nuisances relatives à l'insalubrité;
- Règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. de Témiscamingue;
- Autres lois ou règlements pouvant s'appliquer;
- Les règlements provinciaux nécessitant des inspections et l'émission d'autorisation de même nature que ceux visés par l'entente.

13. SONDE ULTRASONIQUE – LOCATION POUR 24H POUR VÉRIFIER LE CALIBRAGE DU DÉBITMÈTRE.

RÉSOLUTION # 6779-07-21

Il est proposé par Annie Parent, appuyé par Isabelle Tremblay, et résolu unanimement que la municipalité fasse appel à la compagnie Les Compteurs « Le Compte LTÉE» pour faire la vérification du calibrage du débitmètre pour l'année 2021.

14. SUIVI- CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2021-2022

Lyne Ash, informe les membres du conseil que la municipalité de Nédélec est en processus de signer un contrat de déneigement avec Les Entreprises Forestières F. Germain pour 2021-2022

15. 2^E VERSEMENT DE 7 500\$ AU FOND DE ROULEMENT POUR 2021

RÉSOLUTION # 6780-07-21

Il est proposé par Danielle Pelchat, appuyé par Isabelle Tremblay et résolu unanimement de faire le 2^e versement de 7 500\$ au fonds de roulement qui est pour une période de 10 ans.

16. ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC « L'HERBE À POUX »

RÉSOLUTION # 6781-07-21

ATTENDU QU'au nom de la municipalité de Nédélec, nous soutenons la « Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2021 » de l'Association pulmonaire du Québec, tenue en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et financé par le Fonds vert dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec.

PAR CONSÉQUENT. Nous nous engageons à mener des activités d'arrachage, de prévention et/ou de sensibilisation auprès de nos citoyens.

Il est proposé par Danielle Pelchat, appuyé par Yves Bourassa et résolu unanimement de signifier notre soutien à « La Campagne provincial d'arrachage de l'herbe à poux 2021 ».

17. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 141 ARTICLE 4.7 ABRIS D'AUTO AMOVIBLES

RÉSOLUTION # 6782-07-21

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage doit être modifié;

CONSIDÉRANT que la municipalité a compétence en matière d'environnement et de bien-être de la population en vertu de la Loi sur les compétences municipales et en matière de taxation en vertu du Code municipal;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné par Danielle Pelchat, conseillère, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2021 conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'un premier projet de règlement adopté par résolution du conseil, le 14 juin 2021, conformément à l'article 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et d'une consultation écrite;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'un second projet de règlement adopté par résolution du conseil, le 12 juillet 2021 et qu'il a passé avec succès l'étape de l'approbation des personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Danielle Pelchat

Appuyé par Gaétan Falardeau

et résolu majoritairement

Yves Bourassa, conseiller est en désaccord.

- ❖ Que le présent règlement numéro 244 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement numéro 244, les modifications suivantes soient apportées au règlement de zonage numéro 141 :

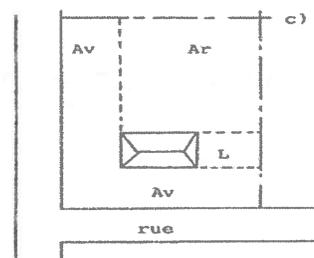
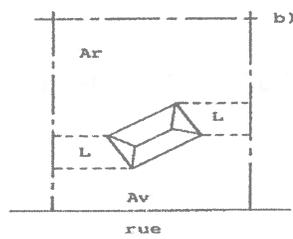
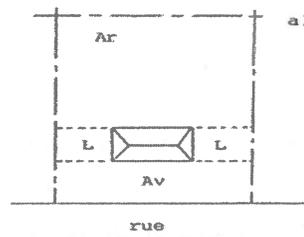
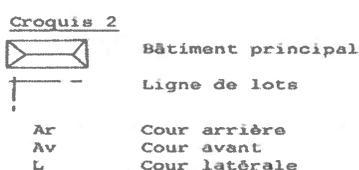
Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : L'article 4.7 interdit déjà les abris d'auto amovibles entre le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre. Les précisions suivantes sont ajoutées :

L'interdiction des abris d'auto amovibles (entre le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre) implique le remisage de la toile et de l'armature. Malgré ce qui précède, le propriétaire d'un abri d'auto amovible peut le conserver entre le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre, si les 2 conditions suivantes sont respectées :

- il se procure un permis annuel de 20\$, pour chaque abri d'auto amovible;
- l'abri d'auto amovible est situé dans la cour arrière (voir croquis ci-dessous).

Article 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi le 1^{er} octobre 2021.



Mairesse

Directrice générale / secrétaire-trésorière

18. AFFAIRE NOUVELLE

18.1 Loi 69

Lyne Ash informe les membres du conseil qu'il y aura des formations (offertes en ligne et gratuites) en lien avec le projet de la loi 69 venant modifier la Loi sur le patrimoine culturel. Lise Dénommé confirme qu'elle suivra la formation du 15 juillet 2021 et qu'elle pourra mieux informer les membres du conseil lors de la prochaine séance le 9 août 2021

18.2 LAME DE SCIE SUR LA STHILL 08 À CHANGER

RÉSOLUTION # 6783-07-21

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Isabelle Tremblay de faire le remplacement de la lame (blade) sur la scie à métaux (Sthill 08) qui est utilisée par les pompiers.

19. CORRESPONDANCE

19.1 Hydro-Québec - Nomination du nouveau chef-Relation avec le milieu Abitibi-Témiscamingue.

Les membres du conseil ont pris connaissance du document

19.2 Subvention PRABAM – Infrastructure municipale.

Lise Dénommé informe les membres du conseil de la nouvelle subvention PRABAM qui est pour les infrastructures municipales et que nous avons été approuvé pour un montant de 75 000\$ sur une durée de 2 ans.

19.3 Lettre de recommandation de madame Andrée Laforest.

Les membres du conseil ont pris connaissance du document.

19.4 Suivi de la mise en situation d'urgence de STRATJ 15 juin 2021

Lise Dénommé fait un résumé de la mise en situation d'urgence du 15 juin 2021. Cette formation s'est très bien déroulée au dire des personnes participantes. Isabelle Tremblay souligne que lorsque nous aurons un évènement public il serait bon de demander qui veut être/ou faire partie d'une banque/liste de nom de bénévole en cas de sinistre dans la région.

20. ADOPTION DU CHANGEMENT À LA PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2023

RÉSOLUTION # 6784-07-21

Les membres du conseil ont pris connaissance de la nouvelle programmation de la TECQ 2019-2023 le montant alloué est de 831 824 \$ pour une durée de 5 ans et l'utilisation va être pour l'aqueduc, traitement de l'eau potable, la voirie et Centre communautaire.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ pour les années 2019-2023);

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Danielle Pelchat, appuyé par Annie Parent et résolu unanimement d'adopter le changement de programmation de la TECQ 2019-2023 tel que présenté.

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

21. EMBAUCHE DE L'EMPLOYÉ DE SOUTIEN À L'ADMINISTRATION ET AU DÉVELOPPEMENT.

Le point 21 est remis à plus tard dû au fait que candidat choisi a refusé l'emploi.

22. PROCHAINE SÉANCE LE 9 AOÛT 2021

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Carmen Rivard, citoyenne a des questions concernant la « consultation citoyenne » pour le centre des Loisirs.

Lyne Ash informe que la consultation est encore à l'étude, mais que très prochainement les informations seront fournies à la population pour leur donner la chance de venir s'exprimer.

2. Carmen Rivard, citoyenne nous informe que par le passé le ministère des Transports du Québec passait peindre les lignes dans le village lorsqu'il faisait le peinturage de ligne sur la route 101.

Lise Dénomme prend les informations et va faire un suivi sur le sujet avec le ministère des Transports du Québec.

3. Carmen Rivard se demande pourquoi le tracteur à pelouse n'est pas utilisé pour le transport de l'équipement comme par le passé.

Lyne Ash informe que le technicien ne recommande pas que nous utilisions le tracteur à pelouse à ces travaux.

4. Danielle Desforges, citoyenne revient sur une proposition qui avait été apportée lors du dernier conseil par madame Carole Marcoux au sujet d'une 3^e possibilité pour le centre des Loisirs.

Lyne Ash l'informe qu'après vérification auprès des sources mentionnées par madame Carole Marcoux, il s'est avéré que ça n'irait pas plus loin.

5. Luc Berneche, citoyen demande quels sont ses recours pour une vieille roulotte (vitre cassée) stationnée sur le terrain de son voisin, qui ne peut qu'apporter des problèmes à long terme (nid à souris, animaux sauvages).

Lise Dénomme lui demande de lui envoyer des photos si possibles et elle va voir ce qui peut être fait dans le règlement de la municipalité.

6. Claude Cardinal, citoyenne (demande par écrit) demande si la municipalité a fait réaliser une 2^e expertise sur le Centre des loisirs, et s'inquiète de l'urgence des travaux de démolitions.

Lyne Ash va la rencontrer et lui expliquer que la municipalité possède déjà 2 expertises, la première ayant été réalisée depuis plus de 10 ans, et que la conclusion de ces 2 expertises vient confirmer la nécessité de démolir la bâtisse.

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION # 6785-07-21

Levée de la séance à 21h12, est proposée par Yves Bourassa.



Lyne Ash
Mairesse



Lise Dénomme
Directrice générale et secrétaire-trésorière